

## CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 5160

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le produit :

### NF EN 14080 : 2013 – STRUCTURE EN BOIS – BOIS LAMELLE COLLE

Produit par : **CILC**

Fabriqué dans l'usine située : **JAUNAY CLAN – 86130 - FRANCE**

Périmètre du certificat :

	Bois Lamellé Collé ( BLC )			Bois Massif Reconstitué ( BMR )		
	GL 20	GL 24	GL 28	C 18	C 24	C 30
<b>Epicéa</b>	X	X	X	-	-	-

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a déterminé le produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit ; a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 14080 : 2013** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 21/07/2015 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr).

Pour FCBA,

**Délivré à Bordeaux, le 13 juin 2017**  
*Annule et remplace le certificat n° 5160/15/2290*  
**N° 5160/17/2127**

LE DIRECTEUR CERTIFICATION  
**Alain HOCQUET**